RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 11139
Numéro SIREN : 811 633 387
Nom ou dénomination : 3C. P 15

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2021 sous le numéro de dépôt 95957

20210959572020

DATE DEPOT : 08/09/2021

N° DE DEPOT : 95957

N° GESTION : 2015B11139

N° SIREN : 811633387

DENOMINATION : 3C. P 15

ADRESSE : 75 rue de Lourmel 75015 Paris

MILLESIME : 2020

LPS9158630

3 C.P 15
Au capital de 5.000 euros
Siège social : 75 rue de Lourmel 75015 PARIS
R.C.S. 811 633 387

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le : 07 SEP. 2021
Sous le N° : 9.5957

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un

Le 30 juin, à 17 heures,

Au siège social, 75 rue de Lourmel 75015 PARIS,

Les actionnaires de la Société **3 C.P 15** se sont réunis en Assemblée Générale.
Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple remise en mains propres.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

Monsieur Yann-Loïk HEREIL préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires, dans les formes et délai prévu par les statuts de la société. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende ;
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires ;

Puis lecture est donnée du rapport du président. La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions.

Première résolution:

Les actionnaires approuvent le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les actionnaires lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les bénéfices de l'exercice, qui se montent à 26.200 euros, sont affectés au compte « report à nouveau ».

Après cette affectation, le compte « Report à nouveau » créditeur s'élèvera à 56.524 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.
De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément aux dispositions des statuts,

CLOTURE :

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

Certifié conforme à l'original

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
				Régime réel normal	X

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
S.A.S. 3CP15	75 rue de Lourmel 75015 PARIS
SIRET 8 1 1 6 3 3 3 8 7 0 0 0 2 2	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées | Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31% : 0 | Bénéfice imposable à 28% : 5 796 | Déficit :

Bénéfice imposable à 15% : 38 120 | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 % :

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

- Entreprises nouvelles, art 44 sexies
- Entreprises nouvelles, art 44 septies
- Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies
- Société d'investissement immobilier cotée
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A
- Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies
- Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A
- Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
- Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies
- Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON | Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET EXTENCIA PARIS 17 RUE DE LA VICTOIRE 75009 PARIS Tél: 01 75 43 62 50	Tél:
OGA/OMGA / Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu PARIS
	Qualité et nom du signataire: Président HEREIL YANN-LO"K
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)	

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2021

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e
					f
					g
					h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées :				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Quadra

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Page 3

N° 2067
(2021)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2020 **ou exercice** du 01012020 au 31122020

Désignation de l'entreprise S.A.S. 3CP15

Adresse 75 rue de Lourmel 75015 PARIS

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	BARBI BRUNO DIRECTEUR GENERAL	59 BLD BLAISE PASCAL 91220 BRETIGNY SUR ORGE
2	CHEDDAD MUSTAPHA COUVREUR	17 AVENUE HOCHE 93130 NOISY LE SEC
3	DOVI KANGNI PLOMBIER	5 RUE DE L'EMBARQUEMENT 95800 CERGY
4	JEUFFRAULT YOANN PLOMBIER	8 RUE PAUL ELUARD 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS
5	MARINHEIRO CARLOS PLOMBIER	50 RUE PELLEPORT 75020 PARIS
6	NARAINEN ERNEST COUVREUR	79 AV DE LA REPUBLIQUE BAT A BOITE 38 93800 EPINAY SUR SEINE
7	PARLAVECCHIO CYPRIL CHARGE D AFFAIRE	15 AVENUE DE MESLY 94450 LIMEIL BREVANNES
8	PARLAVECCHIO GERARD DIRECTEUR TECHNIQUE	15 AVENUE DE MESLY 94450 LIMEIL BREVANNES
9	RIGARD CYRILLE COMPAGNON	56 RUE AMBROISE CROIZAT 94800 VILLEJUIF
10	LEVACHER FLORENCE GESTIONNAIRE DE SERVICE	11 RUE DE L'ECOLE DE MEDECINE 75006 PARIS

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	9
1	70 447				70 447				70 447
2	25 562				25 562				25 562
3	27 515				27 515				27 515
4	25 339				25 339				25 339
5	36 404				36 404				36 404
6	33 539				33 539				33 539
7	45 210				45 210				45 210
8	36 831				36 831				36 831
9	28 195				28 195				28 195
10	31 520				31 520				31 520
**	360 562				360 562				360 562

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	87
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	6 791
Total	6 878

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice 2020 (total col.9 + total col.10) ❿	367 440	- de l'exercice 2020 ❿	43 916
- de l'exercice précédent ⓫	398 274	- de l'exercice précédent ⓫	36 831

Nom et qualité du signataire HEREIL YANN-LO"K Président

A PARIS le

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cepid Quadra

En Euros.

CABINET EXTENCIA PARIS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 75 rue de Lourmel 75015 PARIS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 8 1 1 6 3 3 3 8 7 0 0 0 2 2 — Néant ☐ *

			Exercice N clos le 31122020				N-1 31122019
			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	675	AG	675		129
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	9 811	AU	3 816	5 995	5 351
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	130	BI		130	130
	TOTAL (II)	BJ	10 616	BK	4 491	6 125	5 610
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	106 212	BM		106 212	48 901
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP	160 554	BQ		160 554	96 472
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			1 122
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	237 859	BY		237 859	124 419
	Autres créances (3)	BZ	48 753	CA		48 753	32 879
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	84 176	CG		84 176	9 408
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	288	CI		288	15 975
	TOTAL (III)	CJ	637 843	CK		637 843	329 176
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	648 459	IA	4 491	643 968	334 786

Renvois :	(1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

En Euros — CABINET EXTENCIA PARIS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15 Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000)	DA	5 000	5 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	56 524	28 987
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	26 200	27 537
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	87 723	61 524
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	250 966	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	9 491	8 143
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	96 917	99 068
	Dettes fiscales et sociales	DY	198 870	166 051
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	556 244	273 263
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	643 968	334 786

RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	356 244	273 263
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	ER		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15

Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue – biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue – services*	FG	1 106 194	FH		FI	1 106 194	1 149 992
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 106 194	FK		FL	1 106 194	1 149 992
	Production stockée*					FM	64 082	52 948
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	14 714	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 184 989	1 202 940
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	17	300
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	180 625	168 269
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(57 311)	(43 143)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	429 648	396 043
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 738	5 287
	Salaires et traitements*					FY	440 136	491 429
	Charges sociales (10)					FZ	146 084	143 703
DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	1 799	1 728
	Sur immobilisations – dotations aux provisions					GB		
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 151 736	1 163 618
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	33 253	39 322
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	45	11
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	45	11
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 134	3 471
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 134	3 471
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 089)	(3 460)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	30 164	35 862

En Euros.

CABINET EXTENCIA PARIS

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	11 006	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		125
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	11 006	125
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	7 900	3 195
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 900	3 195
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	3 106	(3 070)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	7 071	5 255
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 196 040	1 203 076
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 169 841	1 175 539
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	26 200	27 537

RENVOIS

			Exercice N	Exercice N-1
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	11 006	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	891	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	14 714	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) — (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 — obligatoires A9			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 — dont cotisations Madelin A7			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Cf état annexe	7 900	11 006

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
REGUL COMPTES TIERS	891	
REGUL COMPTES TIERS		11 006

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15

31/12/2020

Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CONTRAVENTIONS	3 150	
PENALITES	3 859	
CH SUR EXERCICE ANTERIEUR	891	
PDT SUR EX ANTERIEUR		11 006

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2021

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15

Néant [ ] *

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	675	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions: Installations générales, agencements et aménagements des constructions * [Dont Composants M2]		KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	3 900	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport *		KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	3 597	LC		LD	2 314
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
CORPORELLES		TOTAL III	LN	7 497	LO		LP	2 314
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations		8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T	130	1U		1V	
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ	130	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	8 302	ØH		ØI	2 314

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	1N		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	675	1X	675
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions: Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	3 900	MO	3 900
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	5 911	MU	5 911
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		TOTAL III	IY		NG		NH	9 811	NI	9 811
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	130	2G	130
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3		NJ		NK	130	2H	130
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	10 616	ØM	10 616

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Exercice N, clos le : 31122020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

6 AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15

Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	546	PF	129	PG		PH	675
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	360	QE	390	QF		QG	750
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 786	QM	1 280	QN		QO	3 066
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	2 146	QV	1 670	QW		QX	3 816
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	2 692	ØP	1 799	ØQ		ØR	4 491

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ							

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15

Néant [X] *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5V	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	- titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Cegid Quadra

(8) ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15

Néant ☐ *

CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	130	UV		UW	130
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	237 859		237 859		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 840		1 840		
	Etat et autres collectivités publiques – Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques – Taxe sur la valeur ajoutée	VB	39 568		39 568		
	Etat et autres collectivités publiques – Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques – Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	7 346		7 346		
	Charges constatées d'avance	VS	288		288		
	TOTAUX	VT	287 031	VU	286 901	VV	130

RENVOIS			
(1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF	

CADRE B	ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	966	966		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	250 000	50 000	174 339	25 661
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	96 917	96 917		
Personnel et comptes rattachés		8C	27 672	27 672		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	81 207	81 207		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 486	2 486		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	83 764	83 764		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	3 741	3 741		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	546 753	VZ 346 753	174 339	25 661

RENVOIS				
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	250 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15 — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2020

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	26 200
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	2 675	XE	3 186
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	511		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	7 009
	Amendes et pénalités	WJ	7 009	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	7 071
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8	
	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme						WN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé — DONT * Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	450
	DONT * Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	43 916

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
	Plus-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH	
	Plus-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 19 %						WP	
	Plus-values nettes à long terme { - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
	Plus-values nettes à long terme { - imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A				)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations * — Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		L5	XF
	Société d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2) — Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	Z1	)	XG	
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	X1	43 916
	déficit (II moins I)		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	43 916 XO

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15 31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
DON		450
Total des réintégrations diverses	WQ	450
Détail des déductions diverses		

10 DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15

Néant [X] *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15 — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	28 987	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	27 537		- Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	56 524
TOTAL I	ØF	56 524	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	56 524

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES

				Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT		121 940	75 825
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 63 810)	XQ		77 801	92 168
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		18 476	5 321
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		128 902	126 221
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		82 529	96 509
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		429 648	396 043
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		710	257
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS)	9Z		10 028	5 030
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		10 738	5 287
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	YY		117 390	230 248
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		75 760	87 757
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*	ØB		345 446	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	%		%
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH			

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JI1		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15

Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
					Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cerfa Quadra

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15 Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

[ ] Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

[ ] Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12,8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values: À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	Moins-values: À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	Moins-values: À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	Imputations sur les plus-values à long terme: À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15

Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CABINET EXTENCIA PARIS

Cegid Quadra

DGFiP N° 2059-E-SD 2021

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : S.A.S. 3CP15		Néant	☐*
Exercice ouvert le : 01/01/2020 et clos le : 31/12/2020	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	10
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 106 194
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 106 194
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	121 393
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	14 714
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	11 006
TOTAL 2	OM	147 113
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	180 642
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	351 047
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	8 065
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	539 754
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	713 553
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	713 553

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 106 194	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	10
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence	GY	01/01/2020	GZ	31/12/2020	
Date de cessation			HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : quantification des effectifs.

Cegid Quadra

Formulaire obligatoire art. 38 de l'annexe III du C.G.I.

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1 / 1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE	31122020
N° SIRET	81163338700022
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	S.A.S. 3CP15
ADRESSE (voie)	75 rue de Lourmel
CODE POSTAL	75015
VILLE	PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
	HEREIL		80.00	800	9	RUE LOUIS SALLE	94450	LIMEIL BREVANNES	
	BARBI		20.00	200	59	BOULEVARD BLAISE PASCAL	91220	BRETIGNY SUR ORGE	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant [X] *

EXERCICE CLOS LE 31122020 N° SIRET 811633387000022

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. 3CP15

ADRESSE (voie) 75 rue de Lourmel

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Cegid Quadra